

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi  
- Urbanisme opérationnel ES/CL  
N° 2019-D-384

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE A  
L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A  
RENOVER DISPOSITIF "PASS ACCESSION"**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°222 du conseil communautaire du 28 juin 2018 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover sur les 38 communes,
- VU, la délibération n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n° 91 du 30 octobre 2018 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée.

**DECIDE**

**Article 1er** - Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

**Article 2** - Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 7 000 € par dossier pour les ménages « très modestes » et 5 000 € par dossier pour les ménages « modestes ». Elles seront versées à l'acquéreur sur présentation de la copie de l'acte authentique mentionnant la clause anti-spéculative.

**Article 3** - La dépense est inscrite au budget principal - article 20 422.

**Article 4** - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 3 octobre 2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **03/10/2019**  
Publié ou notifié,  
Le **03/10/2019**

Annexe

<b>Nom de l'acquéreur</b>	<b>Adresse du bien acquis</b>	<b>Participation GrandAngoulême Montant</b>
M. DEZARNAUD Denis et Mme BOUSSIQUAULT Elodie	27 Bd de la République 16000 ANGOULEME	5 000,00 €
Mme NAVARRE Laetitia	7 Rue des Chouettes 16430 CHAMPNIERS	5 000,00 €
Mme VIGNAUD Anne	1 Rue des Prés de la Fontaine 16400 VOEUIL ET GIGET	7 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>17 000,00 €</b>